



Saint-Lizier, le 11 août 2020

Aux parents d'élèves de l'école publique Fanny Reich

Madame, Monsieur,

Mardi 1^{er} septembre 2020 à 8 H 45, c'est la rentrée à l'Ecole publique Fanny Reich, début d'une nouvelle année scolaire. Celle-ci s'écoulera sur le rythme de la semaine de quatre jours et s'organisera, entre autres, autour des modalités précisées ci-après.

HORAIRES ET ORGANISATION

Les horaires de classe sont :

- Matin : 8 H 45 – 12 H
- Après-midi : 13 H 45 – 16 H 30

Le matin, un temps d'accueil est assuré (CCCP) à partir de 7 H 45. L'accueil par les enseignants débute à 8 H 35.

NB : les enfants qui ne prennent pas le repas à l'école doivent être récupérés au plus tard à 12 H 15.

L'après-midi, les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire sont accueillis à partir de 13 H 35 (EN).

La plage de 16 H 30 à 17 H 30 est un temps d'activités périscolaires – TAP (CCCP)

Un temps d'accueil est assuré ensuite de 17 H 30 à 18 H 15 (CCCP)

Le mercredi matin, un accueil est organisé de 7 H 45 à 12 H 15 par la CCCP

ACCES A L'ECOLE

L'accès à l'école se fait uniquement par le grand portail contigu au restaurant scolaire. L'accès par le portillon jaune, équipé d'un visiophone, est réservé au moment du temps périscolaire du soir et pendant les heures de cours (le grand portail étant fermé le matin à partir de 8 H 45 et l'après-midi 13 H 45).

STATIONNEMENT

Il existe un **parking pour les parents d'élèves** auquel on peut accéder par la D3 (Route de Miguet) ou par la Rue du Maubermé (Le Marsan). La sortie se fait uniquement par la Rue du Maubermé.

Le parking en face du restaurant scolaire est réservé au personnel et à l'équipe éducative. Deux emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite y ont été matérialisés. Leur accès doit rester disponible à tout moment. La zone dédiée aux livraisons, signalée devant les locaux techniques du restaurant scolaire, doit être accessible en permanence.

L'**arrêt-minute**, mis en place à proximité du portail de l'école, est un emplacement où le conducteur s'arrête pour déposer (ou embarquer) l'enfant, le temps strictement nécessaire que ce dernier descende (ou monte) dans le véhicule.

L'arrêt-minute n'est en aucun cas un emplacement de stationnement de courte durée.

Le parent (ou autre accompagnant) qui souhaite amener son enfant dans l'enceinte de l'école stationne sur le parking « Parent d'élèves ».



Les personnes se dirigeant vers le Marsan, Saint-Girons (via le Marsan) ou Montjoie passent par le parking « Parents d'élèves ».

Sortie du parking réservé au personnel et à l'équipe éducative : pour des raisons de sécurité, IL EST INTERDIT DE TOURNER A GAUCHE.

Les usagers doivent se diriger vers le centre-bourg. S'ils souhaitent redescendre vers Saint-Girons, ils peuvent alors passer par la voie de roulement du parking réservé aux riverains pour accéder à la Route de Miguet.

Le parking devant les anciens garages est réservé quant à lui aux autobus pour le ramassage scolaire. Le passage sur la gauche des garages doit rester libre. Il permet en effet d'accéder au bureau d'accueil de l'animation et facilite certaines livraisons. De même, l'accès à l'escalier à droite des garages et le portail du préau (Impasse Bel Horizon) doivent être laissés accessibles en permanence (sécurité et vigipirate).

RESTAURATION SCOLAIRE

Vous trouverez ci-joint un document présentant les modalités de facturation et de paiement et le règlement afférent au restaurant scolaire. Merci d'en prendre connaissance de le compléter et signer l'attestation (à la fin du règlement) qui est à retourner au service de la restauration scolaire (au plus tard le 4 septembre 2020).

Les repas doivent IMPERATIVEMENT être réservés au préalable. Pour ce faire, une fiche mensuelle de réservation des repas doit être complétée et retournée au plus tard à la date indiquée sur la dite fiche (vous trouverez avec ce courrier les fiches de réservation mensuelles des quatre premiers mois ainsi qu'une fiche annuelle – ces documents sont par ailleurs téléchargeables sur le site de la mairie dans la rubrique dédiée – site « saint-Lizier.com »).

La fiche pour le mois de septembre 2020 est à rendre au plus tard le 3 septembre 2020. Les réservations seront considérées comme fermes à partir du 2 septembre 2019.

Plusieurs possibilités pour retourner la fiche au service de la restauration scolaire :

- Soit la déposer à la mairie ou à l'école, dans la boîte aux lettres dédiée,
- Soit en l'envoyant par courriel (le document doit être daté et signé) uniquement à l'adresse ci-dessous restausco.saintlizier@orange.fr

Pour information

Ci-dessous, le tarif du repas (délibération du 19 août 2019). Les tarifs de l'année scolaire 2018/2019 sont maintenus pour l'année 2019/2020.

Pour la ligne « Autres communes » : la somme à verser par les parents concernés peut varier en fonction de la hauteur de la prise en charge de leur commune respective (par exemple : la commune de Saint-Lizier prend en charge, pour ses administrés, 50 % du tarif, soit 3.92 €, ainsi les parents ne paient que 3,91 €).

CANTINE

Comme l'an passé et pour un bon fonctionnement, les cartes doivent impérativement être chargées à l'avance. Un minimum de 5 repas sera donc exigé à l'achat.

Seuls les paiements par chèque pourront être remis à Mme DESBIAUX Nathalie (ou sa remplaçante) à l'école.

Les paiements en espèces devront s'effectuer à la Mairie.

En cas de non-paiement, une facture de relance vous sera adressée. Si, elle n'est pas honorée rapidement, et comme le stipule le règlement intérieur, une exclusion temporaire de la cantine de votre ou vos enfants sera signifiée.

Tarifs applicables – Année scolaire 2019/2020

Participation des Communes		Prix des repas à payer par les parents
GAJAN	2.00 €	5.83 €
LORP	/	4.54 €
MONTESQUIEU AVANTES	3.92 €	3.91 €
MONTJOIE	3.00 €	4.83 €
SAINT-GIRONS	/	5.29 €
SAINT-LIZIER	3.92 €	3.91 €
TAURIGNAN CASTET	3.92 €	3.91 €
TAURIGNAN VIEUX	2.00 €	5.83 €
ADULTES	/	7.83 €
AUTRES COMMUNES	/	7.83 €
PERSONNEL COMMUNAL	3.92 €	3.91 €

Le tarif diffère en fonction de la participation de la commune de résidence. Pour les enfants d'autres communes dont le nom ne figure pas ci-dessus, le tarif est de **7.83 €**.

Pour information, et malgré une légère augmentation du prix de revient, les tarifs de la cantine 2018/2019 sont maintenus pour l'année scolaire 2019/2020 (pas d'augmentation).

VETEMENTS

A la fin de l'année scolaire 2019/2020, nous avons encore déploré (malgré les rappels) une importante quantité de vêtements abandonnés, non réclamés et non récupérés.

Il est vivement recommandé de marquer les vêtements des enfants.

.....

Nous rappelons combien, et ce quotidiennement, nous tâchons de faire pour le mieux et aux mieux afin **que chacun, enfant, adulte, puisse évoluer dans les meilleures conditions possibles au sein de l'école publique Fanny Reich.**

A chacun, dès lors, d'avoir un comportement civique, responsable et respectueux, à chacun d'être bienveillant, attentif et patient.

Nous souhaitons à tous une bonne rentrée et une bonne année scolaire à l'Ecole Fanny Reich

Fait à Saint-Lizier, le 11 août 2020

Laurent BOUTET,
Adjoint au Maire.

